



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paris, le 14 DEC. 2018

SERVICE DU HAUT FONCTIONNAIRE DE DEFENSE ET DE SECURITE  
TELEDOC 722  
120 RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

N°SHFDS/2018/12/4328

**NOTE POUR  
MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS, OFFICIERS,  
DELEGUES ET RESPONSABLES DE SECURITE**

**Objet :** Posture Vigipirate « *Post attentat de Strasbourg* ».

**Annexe :** Cartographie des attentats survenus en France depuis le 1er janvier 2018.

*A la suite de la neutralisation de l'auteur de l'attentat survenu à Strasbourg, le 11 décembre 2018, la posture VIGIPIRATE est adaptée et passe au niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat » sur l'ensemble du territoire à compter du 14 décembre 2018 et jusqu'au 6 mai 2019, sauf évènement particulier.*



A la suite de l'attentat survenu à Strasbourg, le 11 décembre 2018, la posture Vigipirate a été adaptée et élevée au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire.

A l'issue de la neutralisation de l'auteur de l'attentat, le Premier ministre décide de placer l'ensemble du territoire au niveau d'alerte : « Sécurité renforcée – Risque attentat ».

Ce niveau concrétise la fin de la gestion de la crise liée à cet événement et atteste du maintien de la menace terroriste à un niveau élevé.

Cette posture « *Post attentat de Strasbourg* » reprend l'ensemble des mesures Vigipirate déjà mises en œuvre dans la posture « *Automne 2018 – Printemps 2019* » et qui était active depuis le 21 octobre 2018.

Elle met l'accent sur :

- la sécurité des grands espaces de commerce, des lieux de rassemblement, tels que les marchés de Noël et les lieux de culte, marqués par une forte affluence lors des fêtes de fin d'année ;
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires au cours de la période considérée ;
- la sécurité des grands événements qui se dérouleront sur le territoire national qu'ils soient sportifs, culturels ou commémoratifs.

Cette posture « *Post attentat de Strasbourg* » maintient la mesure additionnelle (activée le 12 décembre 2018) :

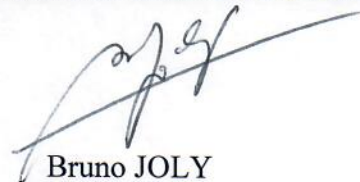
- « renforcer la surveillance et le contrôle des rassemblements, au niveau national, avec une attention particulière sur les marchés de Noël (vigilance accrue lors des contrôles mis en place aux différents accès de ces rassemblements) ».

L'autre mesure additionnelle activée (et citée dans la note N°SHFDS/2018/12/3152 du 12 décembre 2018) est désactivée dès diffusion de la présente note.

La posture Vigipirate « *Post attentat de Strasbourg* » est active à compter du 14 décembre 2018 et s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au 6 mai 2019.

Il vous est demandé de diffuser cette posture Vigipirate « *Post attentat de Strasbourg* » à l'ensemble de vos services ou adhérents.

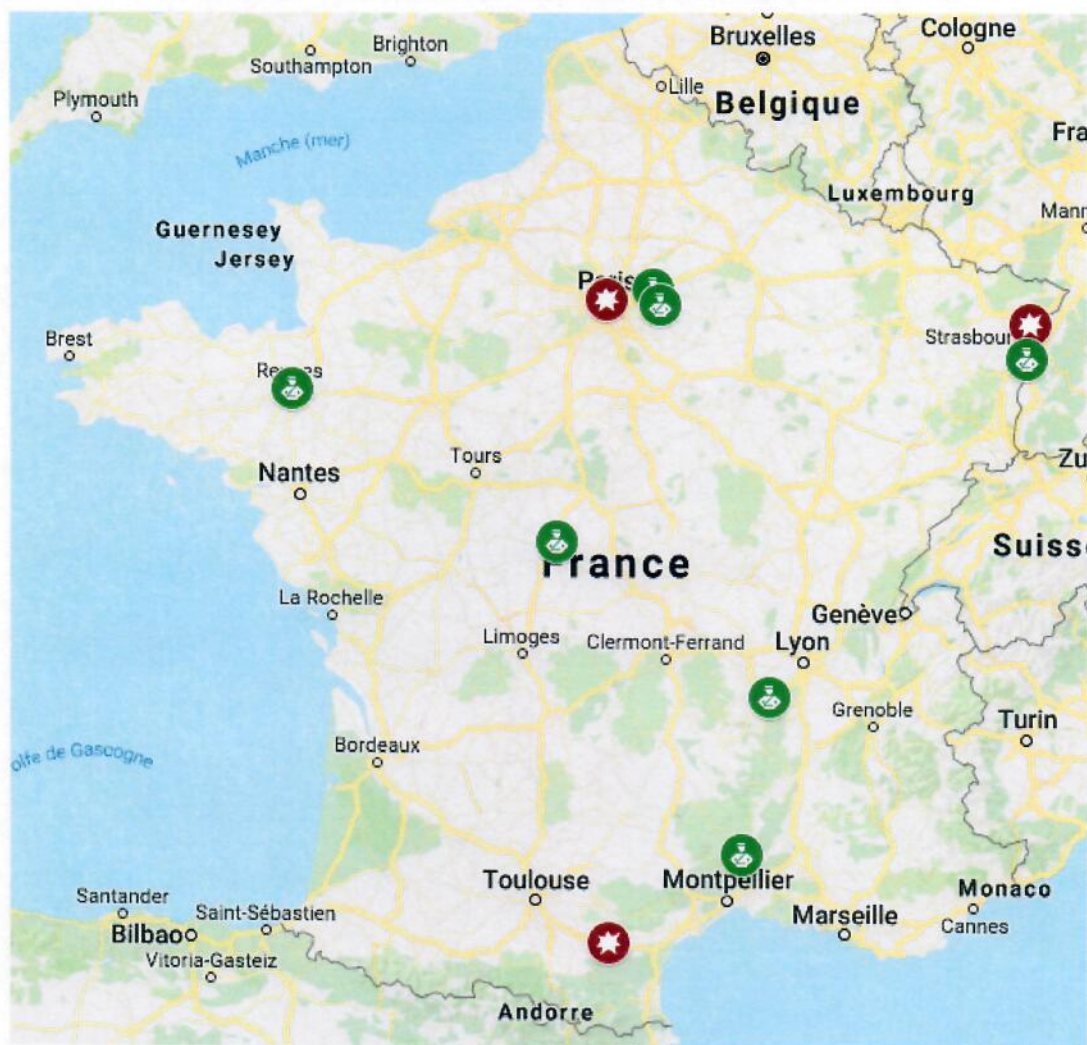
Pour le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité adjoint



Bruno JOLY



## Annexe : Cartographie des attentats survenus en France depuis le 1er janvier 2018



### Attentats réalisés :

- ★ **Trèbes** (23/03), 4 morts et 15 blessés
- ★ **Opéra** (12/05), 1 mort et 4 blessés
- ★ **Strasbourg** (11/12), 3 morts et 13 blessés

### Attentats déjoués :

- **Rennes** (16/01), 1 arrestation
- **Nîmes** (16/01), 1 arrestation
- **Paris** (11/05), 1 arrestation
- **Châteauroux** (13/05), 1 arrestation
- **Seine-et-Marne** (09/06), 2 arrestations
- **Strasbourg** (25/09), 1 arrestation
- **Saint-Etienne** (13/11), 3 arrestations